

# 10 ans

Au service de l'amélioration  
du réseau public d'électricité



# Sommaire

---

EDITO .....	03
UN TERRITOIRE, UN SYNDICAT .....	05
> De la création d'un syndicat unique à la compétence électrification rurale	
> Signature du cahier des charges de concession	
> Une organisation issue des territoires adhérents	
> De l'élaboration d'une stratégie d'organisation, à l'évolution graduelle des effectifs	
> Un réseau public de qualité sur tout le territoire	
> Maîtriser l'énergie	
> Garantir la fourniture d'électricité aux usagers	
UN ENGAGEMENT FORT POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE .....	22
> Éclairer mieux pour protéger les tortues marines et la biodiversité	
> Accompagner la transition énergétique de la Guadeloupe	
QUELQUES EXEMPLES D'OPÉRATIONS .....	25
LES GRANDES DATES 2007-2017 .....	30
LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL .....	32



ALBERT ÉLATRÉ  
Président du Sy.MEG (2007 - 2017)

## 10 années de fructueuse contribution, au service de l'énergie électrique !

Oui, dix ans déjà ! Cela me rappelle le défi fou qu'il a fallu relever et auquel bon nombre de maires de l'époque ont cru.

*C'était un véritable challenge que de convaincre de l'opportunité et du bien-fondé de la création d'un Syndicat d'électricité, SIEG, dans un premier temps intercommunal, puis avec l'adhésion de la Communauté des Communes de Marie-Galante, du Sy.MEG (Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe), en charge du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité.*

10 ans, un chiffre tout rond, plein de symboles, marquant une nouvelle transition. C'est aussi le moment idéal de réflexion, pour apprécier le chemin parcouru et tirer un premier bilan du travail accompli.

*Avant tout, je voudrais rendre un hommage mérité, aux pionniers de cette belle aventure et à tous ceux qui ont contribué à la création et à l'évolution de notre Syndicat devenu aujourd'hui un acteur incontournable, dans le domaine de l'énergie en Guadeloupe.*

C'est en effet, l'oeuvre de toute une équipe d'hommes et de femmes débordants d'énergie : administrateurs, personnels, partenaires institutionnels, politiques, techniques et financiers. Qu'ils soient tous ici remerciés, pour ce formidable parcours effectué dans l'intérêt des usagers.

*Sans orgueil déplacé, je pense très sincèrement que tous ensemble, nous avons contribué à hisser le Sy.MEG à un haut niveau d'exigence, ce qui nous oblige à ne pas ménager nos efforts pour garder le cap. Les informations et données chiffrées qui figurent dans cette brochure en sont les preuves palpables et tangibles.*

Que ce bel outil qu'est le Sy.MEG puisse se développer et prospérer, afin de continuer à :

- > Garantir la qualité de la fourniture électrique et la représentation des communes, tant au niveau de l'extension, du renforcement, de l'enfouissement des réseaux aériens et de l'amélioration des réseaux électriques ;
- > Réaliser et exploiter toute nouvelle installation de production d'électricité ;
- > Réduire la facture énergétique, en rénovant l'éclairage public et en luttant contre la pollution lumineuse, conformément aux dispositions de la loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour une croissance verte.

*Cette capacité à prospérer et à durer, c'est la plus belle preuve de notre réussite.*

Bon anniversaire au Sy.MEG !

Albert ELATRE,  
Le Président du Sy.MEG

# Sy.MEG



# Un territoire, un syndicat

---

Le Syndicat Mixte d'Électricité de la Guadeloupe regroupe les 32 communes du département avec une particularité, la représentation des communes de Marie-Galante qui est assurée par la Communauté de Communes depuis 2008.  
*C'est le seul syndicat intercommunal à taille départementale.*

## DE LA CRÉATION D'UN SYNDICAT UNIQUE À LA COMPÉTENCE ÉLECTRIFICATION RURALE

---

Le SIEG, Syndicat intercommunal d'électricité de la Guadeloupe, est né le 6 juin 2007 de la volonté de regroupement de 29 communes du département, sous l'égide de l'Association des Maires de Guadeloupe, pour permettre une organisation et une gestion efficace dans le domaine de la distribution publique d'électricité.

En janvier 2008, l'adhésion de la communauté de communes de Marie-Galante permet d'étendre le périmètre de la concession à toutes les communes du département.

Le SIEG devient ainsi le, le Sy.MEG, Syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe.

Par délibération du 12 novembre 2008, les compétences obligatoires du Sy.MEG sont étendues par la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et de renforcement sur le réseau public de distribution d'électricité en lieu et place des communes membres.

L'arrêté préfectoral n°2008-1575/AD/II/4 du 12 novembre 2008 acte cette modification de statut : « Dans le domaine de la distribution publique d'électricité, le syndicat assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité comprenant les travaux d'extension et de renforcement des ouvrages électriques en lieu et place des communes membres. »

## SIGNATURE DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

Le Sy.MEG a confié l'exploitation de son réseau de distribution d'électricité à EDF, à travers un cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique, signé le 26 janvier 2008 pour une durée de 30 ans (2008 – 2038), fixant les droits et obligations des deux parties.

Le cahier des charges a pour objet la concession accordée par le syndicat, autorité concédante, pour :

- > le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'énergie électrique ;
- > le service public de la fourniture de cette énergie aux usagers bénéficiant des tarifs de vente.

Ainsi, le concessionnaire EDF SA, est responsable du fonctionnement du service public et le gère conformément au cahier des charges de concession.

Le concessionnaire EDF a pour missions :

- > la gestion du réseau électrique haute tension et basse tension ;
- > l'exploitation de ces réseaux, à ses risques et périls ;
- > le renouvellement des réseaux anciens ;
- > l'assurance de la sécurité des réseaux ;
- > la délivrance d'une continuité dans la fourniture de l'électricité sur l'ensemble du département.



Yvan DELMAS, Directeur d'EDF Archipel Guadeloupe – Albert ÉLATRÉ, Président du Sy.MEG  
Natacha PÉTRINE, Directrice Générale des Services - Signature du premier avenant du contrat de concession.

## UNE ORGANISATION ISSUE DES TERRITOIRES ADHÉRENTS

Le syndicat est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Sa gestion est assurée par un collège d'élus issus des communes adhérentes. Ce collège est chargé de définir les orientations sous la responsabilité du Président du Syndicat.

### // LE COMITÉ SYNDICAL

Chaque commune désigne deux délégués titulaires pour former le comité syndical. Le comité syndical du Sy.MEG est composé de 60 délégués représentant les 29 communes du département et la communauté de communes de Marie-Galante.

### // L'EXPERTISE TECHNIQUE ET LE PARTENARIAT

Le Sy.MEG est l'outil de coopération dont se sont dotées les communes du département pour les accompagner dans leur mission de service public en matière d'énergie.

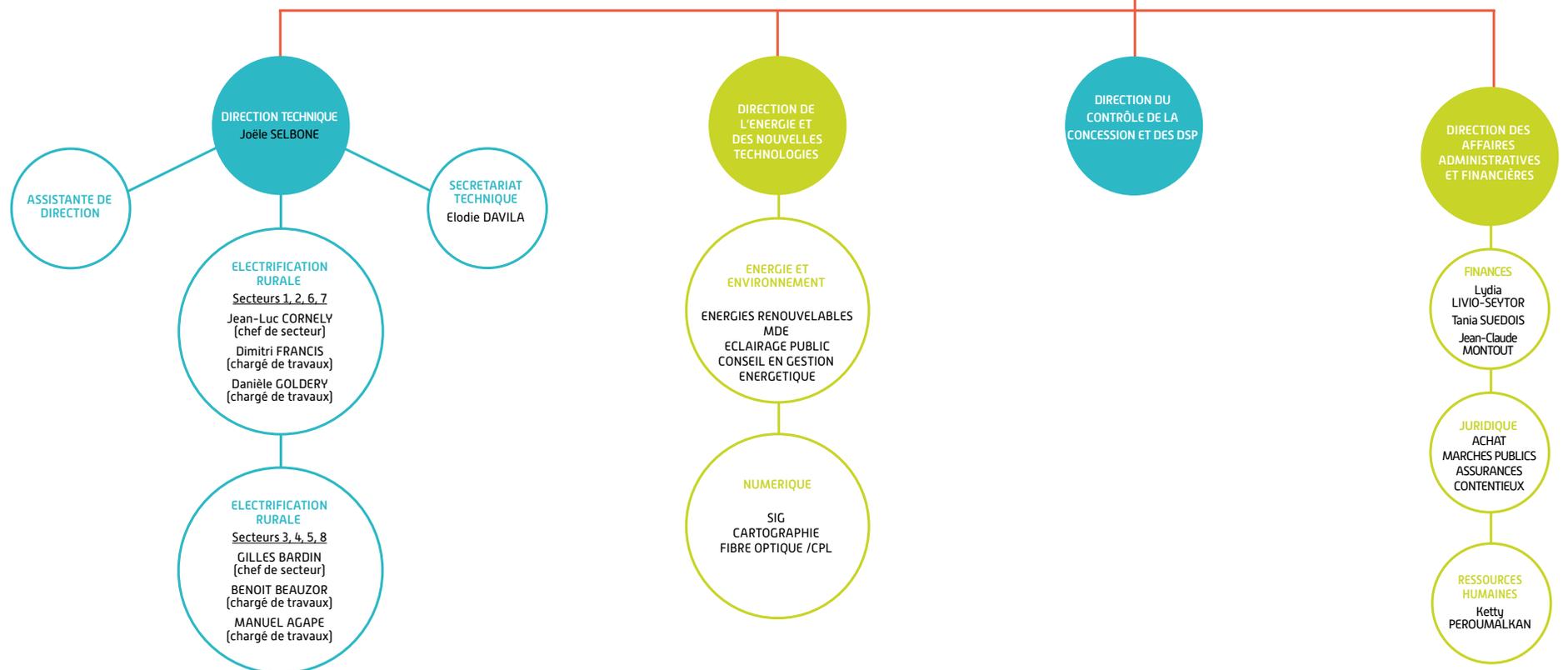
Les maires peuvent bénéficier de l'assistance du Sy.MEG pour régler les litiges avec le concessionnaire (EDF). Le syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau de distribution d'électricité situés sur son territoire qui lui ont été transférés ou dont il a été maître d'ouvrage.



## DE L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ORGANISATION, À L'ÉVOLUTION GRADUELLE DES EFFECTIFS

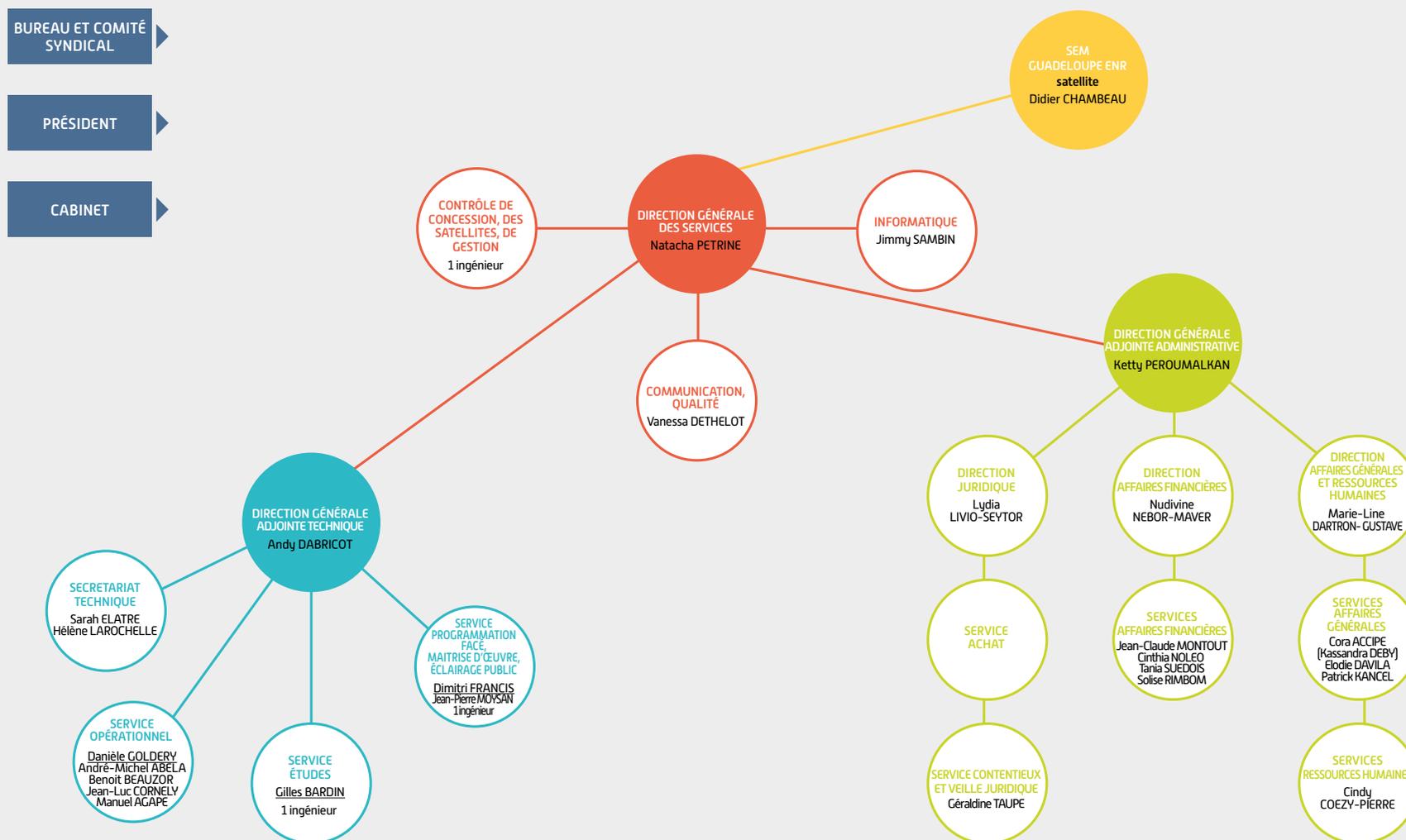
Tout système ayant un objectif de qualité doit se doter d'une organisation lui permettant d'atteindre ses objectifs. Cette stratégie d'organisation, résultat d'une réflexion menée en amont par une équipe projet, a permis de faire émerger un 1<sup>er</sup> organigramme basé sur les compétences et les missions du Sy.MEG.

### ▶▶▶ 1<sup>ER</sup> ORGANIGRAMME DU Sy.MEG avril 2010



► En 2016, le Sy.MEG a élaboré son « projet politique » intitulé « L'Énergie d'Équipe » et s'est appuyé sur un projet d'administration afin de procéder à une réorganisation des services. L'objectif étant de maintenir une organisation efficiente et une animation dynamique des services tendant vers une meilleure qualité de service public.

►►► DERNIER ORGANIGRAMME DU Sy.MEG - mai 2017

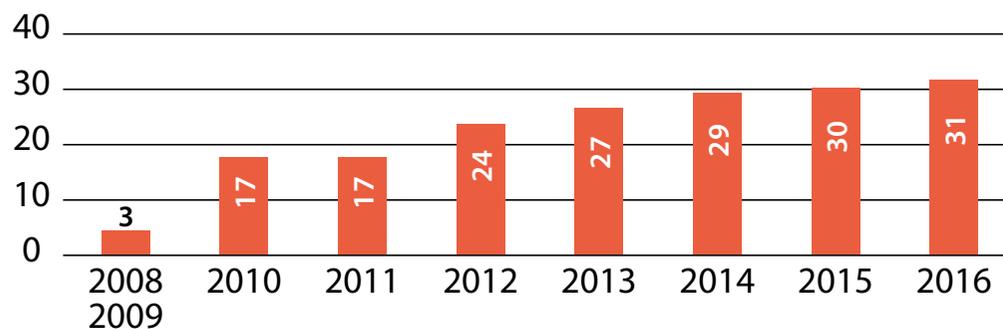


Compte tenu de la montée en charge des activités du Sy.MEG et de l'organigramme mis en place, il est apparu primordial d'enrichir les compétences disponibles en procédant à des recrutements.

► En 2008, 3 agents ont été recrutés afin de répondre à l'urgence de la structuration du syndicat. En 2009, le personnel du Sy.MEG comptait 12 agents à temps complet.

► En 2017, le Sy.MEG compte 31 agents lui permettant d'acquérir une stabilité technique et administrative, dans l'objectif de poursuivre son ambition en terme de qualité du service public.

### ►►► ÉVOLUTION DE L'FFECTIF DU Sy.MEG (nombre d'agents)



### // INAUGURATION DU NOUVEAU SIÈGE DU SY.MEG - JUIN 2013

En 2011, face au développement et à l'accroissement de ses activités et de ses compétences en matière d'électricité et d'éclairage public, face à la nécessité d'adapter ses effectifs, le Sy.MEG s'est engagé dans la construction d'un nouveau siège, pour une meilleure exécution de ses missions.

C'est donc le **28 Juin 2013** qu'a été inauguré le nouveau siège du Sy.MEG à l'impasse Guy Cornely, Zac de Houelbourg à Jarry.

Plus fonctionnel, mieux dimensionné, cet outil moderne est destiné à répondre de manière encore plus efficace aux attentes du public et des partenaires.



Accueil du Sy.MEG.

L'artiste Liseron MONFILS propose une oeuvre qui se décline en deux phases, l'exposition de toiles associées à une représentation de l'univers électrique à travers une plaque de verre insérée dans le sol.

## // LE 1% ARTISTIQUE

Avec la construction de ce nouveau bâtiment le Sy.MEG a souhaité faire appel au dispositif de décoration des constructions publiques, plus communément dénommé « 1% artistique » prévu par la loi lors de construction ou d'aménagement de bâtiment public.

En sa qualité d'établissement public en charge de la maîtrise d'ouvrage de la distribution de l'électricité sur le territoire guadeloupéen, le Sy.MEG est porteur d'une vision et de valeurs.

Le dispositif « 1% artistique » est un instrument de soutien à la création et de sensibilisation de la population à l'art de notre temps. Il offre un cadre d'action original pour favoriser la rencontre entre un artiste, un architecte et le public, en dehors des institutions dédiées à l'art contemporain.

Le Sy.MEG, à travers cet engagement en faveur de la commande artistique, manifeste son intention d'aller au-delà de l'aspect décoratif ou purement esthétique et est conscient des questions relatives à la portée et au sens de l'enjeu créatif artistique.

Ce dispositif impose aux maîtres d'ouvrages publics de réserver 1% du coût de leurs constructions à la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs oeuvres d'art spécialement conçues pour le bâtiment considéré.

Dans le cadre de cette action engagée par le Sy.MEG, deux artistes ont été retenus pour leurs travaux autour du thème de l'électricité.



Salle des délibérations du Sy.MEG.

L'artiste Hélène VALENZUELA établit un parallèle entre la production et la consommation d'électricité au travers de prises de vue réalisées sur les sites de production d'énergie électrique.



## UN RÉSEAU PUBLIC DE QUALITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

Depuis sa création, le Sy.MEG contribue au développement et à l'amélioration des réseaux. Au titre de ses compétences obligatoires en matière de distribution publique d'électricité, le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement et de sécurisation des réseaux électriques et doit s'assurer de la bonne exécution des missions de service public confiées au concessionnaire EDF-SEI dans le cadre du contrat de concession.

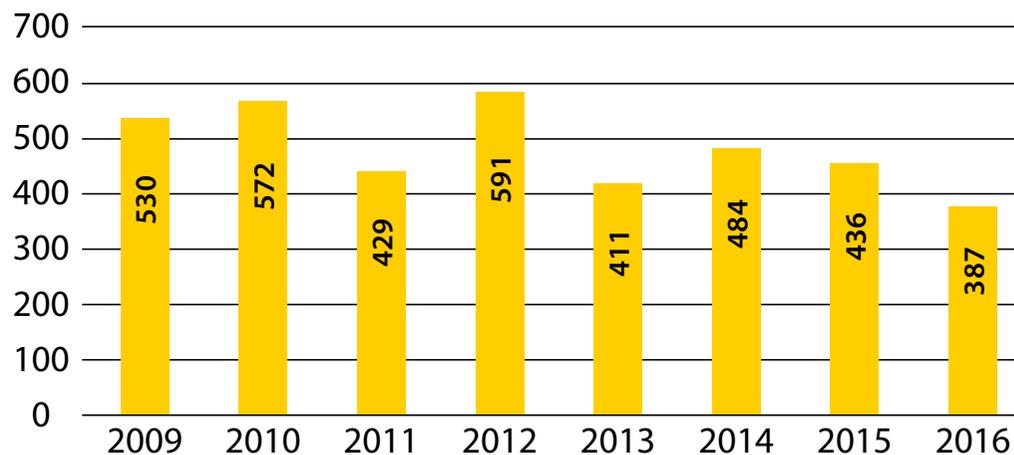
### // ÉTENDRE ET AMÉLIORER NOTRE RÉSEAU

Le Sy.MEG a du faire face à un lourd héritage s'agissant des travaux d'électrification rurale. La politique d'investissement du Syndicat en 2008 et 2009 repose sur **deux postulats** :

- 1/ Poursuivre l'exécution des travaux d'électrification rurale entamés par les communes dans le cadre des ordres de services, sans aucune interruption des travaux.
- 2/ Commencer à résorber le retard pris en matière d'électrification rurale dans le cadre de l'appel d'offre lancé en septembre 2009.

► **RACCORDEMENTS INDIVIDUELS** : d'avril 2009 à décembre 2009, 530 dossiers de demandes d'extension au réseau d'électricité ont été déposés.

### ► ► ► Évolution du nombre de demandes de raccordements individuels de 2009 à 2016

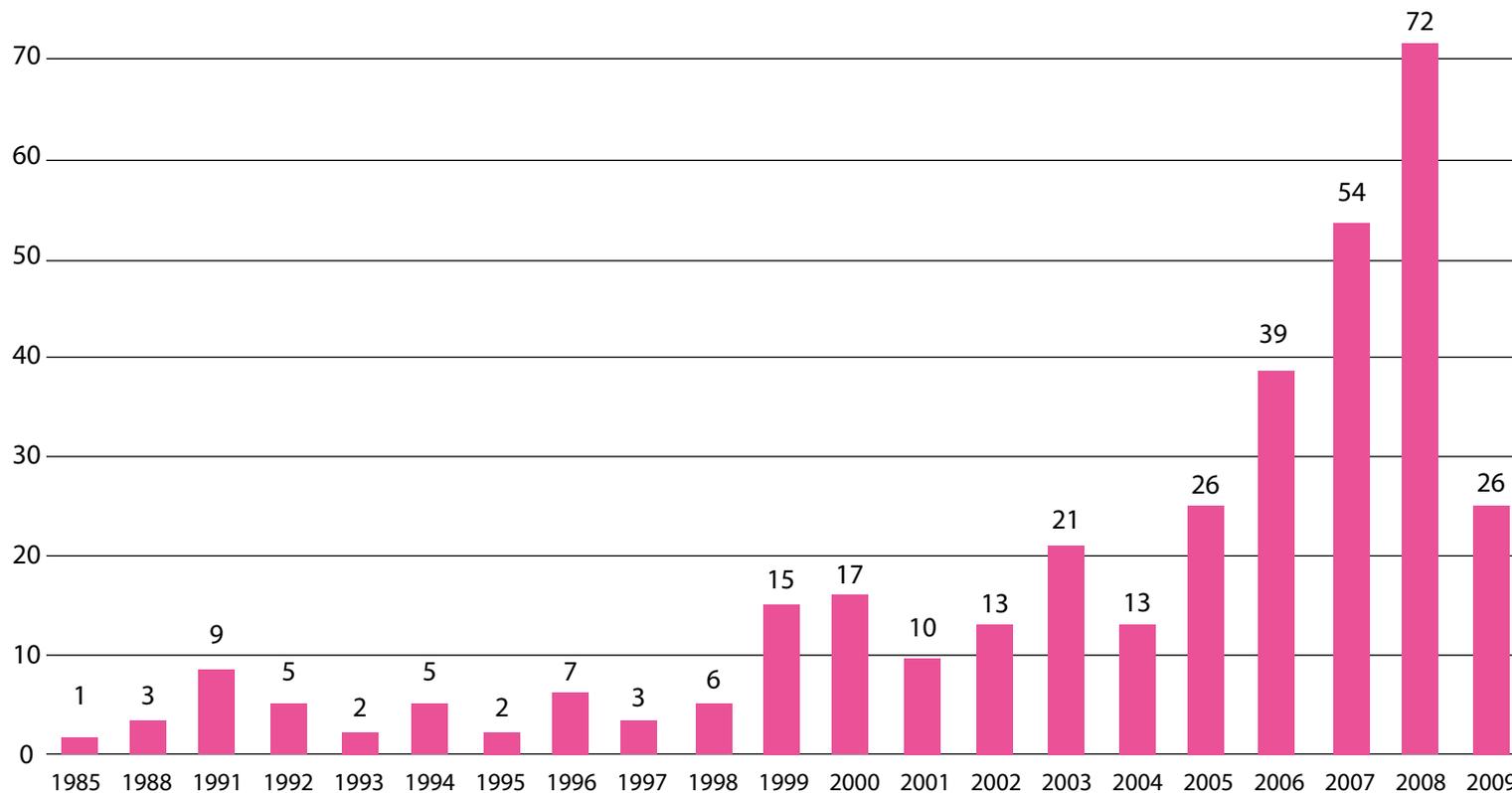


De 2009 à 2016  
**3846**  
DEMANDES DE  
RACCORDEMENTS  
ONT ÉTÉ TRAITÉES  
PAR LE Sy.MEG

▶▶▶ *Nombre de permis de construire par date de délivrance reçus en 2008 au Sy.MEG*



**IMPORTANT :** parmi ces demandes de raccordement au réseau d'électricité, nombreuses sont celles dont les permis de construire datent d'avant 2008, date de création du Sy.MEG (graphique, ci-contre). Le syndicat a donc du répondre aux demandes de tous les usagers, notamment ceux dont les demandes sont restées en attente pendant plusieurs années.



■ NOMBRE DE PERMIS





## ► RENFORCEMENTS

En 2009, ce ne sont pas moins de 443 zones en contraintes qui ont été identifiées. Les zones en contraintes sont les zones où il existe des chutes de tension, des transformateurs saturés, des contraintes d'intensité dans les réseaux.

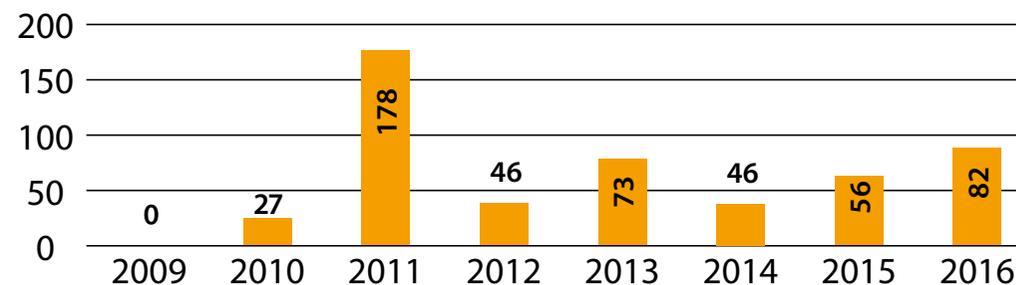
Le SyMEG a ainsi engagé une démarche volontariste afin d'éliminer au fur et à mesure ces contraintes, vu le retard très important pris en la matière.

Les travaux ont ainsi débuté en 2010.



Les **ZONES EN CONTRAINTE** entraînent de nombreuses conséquences dommageables pour l'utilisateur (dégâts de matériels, coupures importantes et régulières, incendies, ...)

### ►►► Évolution du nombre de renforcements



De 2010 à 2016  
**508**  
RENFORCEMENTS  
ONT ÉTÉ RÉALISÉS



Chantier de sécurisation de Baillif (2008)

## // SÉCURISER ET EMBELLIR

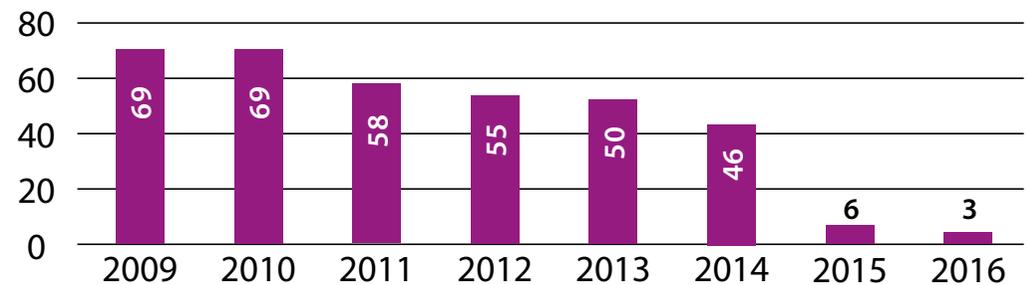
### ► SÉCURISATION DES RÉSEAUX

Le Sy.MEG a entrepris de fiabiliser le réseau électrique en remplaçant les conducteurs nus aériens soit par un réseau aérien en câble torsadé 10 fois moins fragile, soit par l'effacement des réseaux.



Cette **ANCIENNE TECHNIQUE** de construction d'un réseau électrique qui consistait à déployer des câbles électriques « nus » de faible section, n'est plus utilisée à ce jour mais subsiste sur notre territoire.

### ► ► ► Évolution du réseau fils nus existant sur la concession [en kilomètres]



## ► ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS

### 1/ L'enfouissement des réseaux aériens sur la zone des 50 PAS GÉOMÉTRIQUES.

Les opérations d'amélioration paysagère consistent à dissimuler les réseaux de distribution d'électricité, ainsi que les réseaux de communication téléphonique. L'effacement des réseaux électriques aériens se fait par la mise en souterrain des lignes ou par l'intermédiaire de techniques discrètes en façade d'immeuble.

L'agence des 50 pas géométriques et le Syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG) en partenariat avec EDF, ont entrepris un vaste programme d'équipement qui inclut des travaux d'enfouissement des réseaux aériens, conformément à l'article 5 de la loi 96-1241 du 30 décembre 1996, de quelques zones littorales avec un double objectif :

- > Le développement des activités économiques et touristiques,
- > L'amélioration de l'habitat.

Il s'agit globalement, pour les sites qui ont été retenus, de travaux de viabilisation et d'aménagement de quartier.

Une programmation sur **10 sites** a été retenue : Anse-Bertrand, Bouillante, Capesterre Belle-Eau, Désirade, Grand-Bourg, Saint-Louis (Belle-Hôtesse, Vieux-Fort), Trois-Rivières, Vieux-Habitants, Deshaies.

Le montant total de ces travaux  
été estimé à 3 350 000 €.



## 2/ Le schéma directeur d'enfouissement coordonné des réseaux aériens (SDECRA)

En 2012, ont été lancés les premiers travaux d'enfouissement initiés dans le cadre du schéma directeur d'enfouissement coordonné des réseaux aériens (SDECRA) proposé par le Sy.MEG aux communes de Guadeloupe.

>Le document cadre a été établi sur une période d'environ 1 an. En effet, plusieurs étapes se sont succédées pour fixer les grands axes du SDECRA. Le SDECRA s'appuyant sur une démarche volontaire des communes, l'étape initiale consistait donc à saisir les municipalités afin de récolter leurs souhaits en matière d'enfouissement.

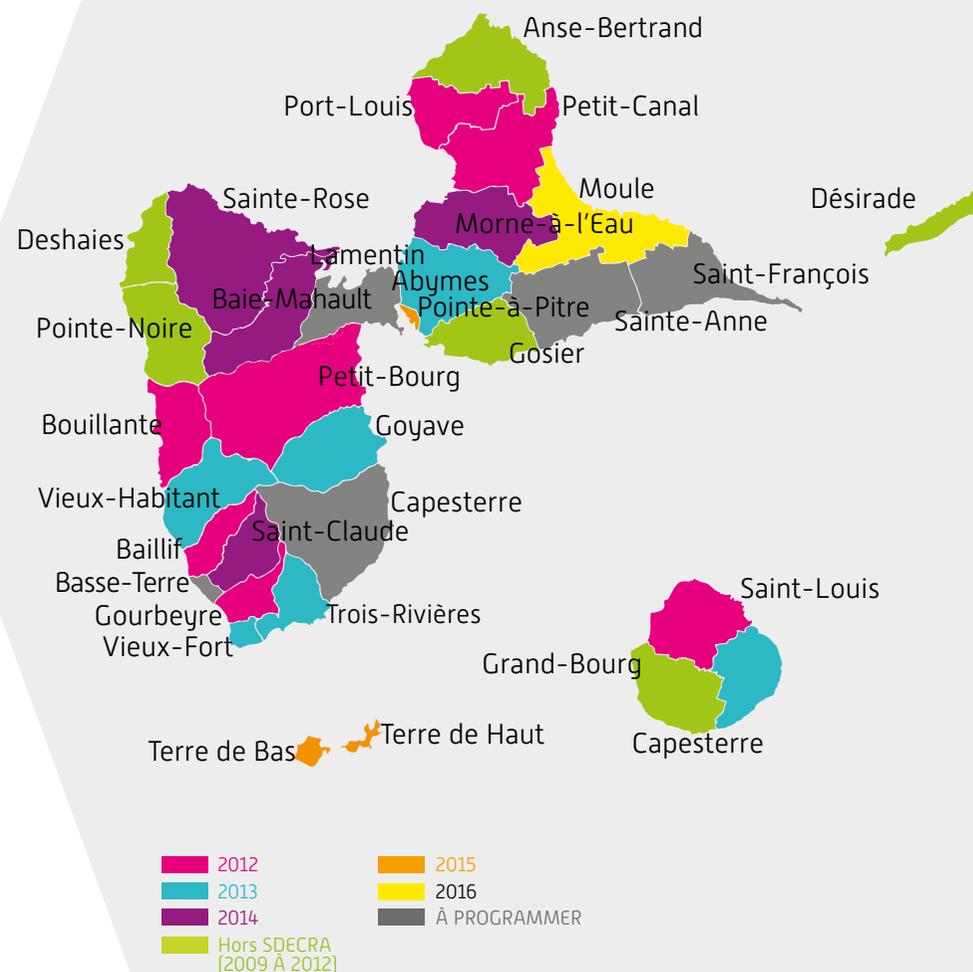
> Pour la deuxième étape, le Sy.MEG a lancé les études pour définir la faisabilité technique de chacun des projets, ainsi que les investissements financiers à prévoir pour les réaliser.

A l'issue des études, le montant initial global pour réaliser l'ensemble des demandes des Maires avoisinait les 20 millions d'euros. Il a fallu définir des priorités en termes d'intervention, la notion de cœur de bourg est apparue.

Le cœur de bourg est le tronçon situé en plein centre-ville et qui concerne les espaces urbains compris entre la Mairie et l'Eglise, deux centres de gestion de crise par excellence en cas de cyclone et/ou de séisme majeur.

**Privilégier l'enfouissement des cœurs de bourg** a été une décision unanime de l'ensemble des acteurs du SDECRA.

Aujourd'hui, ce sont près de 9 millions d'euros qui ont été investis sur le réseau en matière d'enfouissement.



#### MONTANT DES INVESTISSEMENTS POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION, RENFORCEMENT, SÉCURISATION, ENFOUISSEMENT

Le montant cumulé des études et des travaux réalisés de 2009 à 2016 par le Sy.MEG s'élève à **94 millions d'euros**.

#### MONTANT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TFCE) PERÇUE PAR LE Sy.MEG

Le Sy.MEG en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le compte de communes, perçoit le produit de la taxe dont il reverse 50 % aux communes membres. Sauf pour les communes de Marie-Galante.

Le montant de la taxe perçue de 2011 à 2016 s'élève à **38 millions d'euros**.

#### MONTANT DE LA REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) REVERSÉ AUX COMMUNES PAR LE Sy.MEG

Toute occupation du domaine public à des fins privées doit faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance. C'est ainsi que comme toute entreprise occupant pour son exploitation une partie du domaine public, le gestionnaire du réseau de transport et du réseau de distribution d'électricité (EDF) doit verser aux collectivités territoriales une Redevance annuelle pour son Occupation du Domaine Public. (RODP électricité)

La redevance « électricité » est basée sur la population municipale totale et sur l'indice d'ingénierie qui évolue chaque année. Sur le fondement de l'article 3 du cahier des charges de concession qui stipule que « *le concessionnaire EDF, versera à l'autorité concédante les redevances dues en raison de l'occupation du domaine public, en application de la législation en vigueur* », le Sy.MEG est donc chargé d'effectuer le calcul pour chacune des communes et d'adresser l'état des sommes dues à EDF pour recouvrement.

La plupart des communes ne percevaient pas la RODP. Depuis, grâce à l'action du Syndicat, le montant recouvré par le Sy.MEG pour les communes s'élève à **846 668 €** pour la période de 2011 à 2016.



## MAÎTRISER L'ÉNERGIE

L'éclairage public représente 60% de la dépense énergétique des communes.

Devant faire face au vieillissement de l'infrastructure et à l'évolution législative, les communes doivent rénover leur parc d'éclairage. Afin d'accompagner les communes dans cette mutation, le Sy.MEG a mis en place une démarche durable et cohérente vis-à-vis de l'éclairage public.

### // UNE COMPÉTENCE OPTIONNELLE

Le Sy.MEG peut être défini comme le centre d'expertise technique (protection de la biodiversité, réduction de la consommation énergétique, efficacité des installations, réduction de la pollution lumineuse) et financière (recherche de subventions, ...) dans le domaine de l'éclairage public pour les communes. Le Sy.MEG a pour mission le conseil, la réalisation et le suivi des travaux. Le maire en revanche reste le seul décisionnaire des travaux qui seront engagés sur son territoire.

En 2017, 9 communes ont déjà transféré leur compétence éclairage public au Sy.MEG.

### // DIAGNOSTIC ET SCHÉMA DIRECTEUR EN AMONT

De 2012 à 2013, le Sy.MEG a lancé une vague d'audits des installations d'éclairage public en Guadeloupe. Cette phase nécessaire à une appropriation exhaustive de la réalité des installations a permis de conclure à un taux de vétusté, globalement élevé, pouvant atteindre parfois 90% du parc.

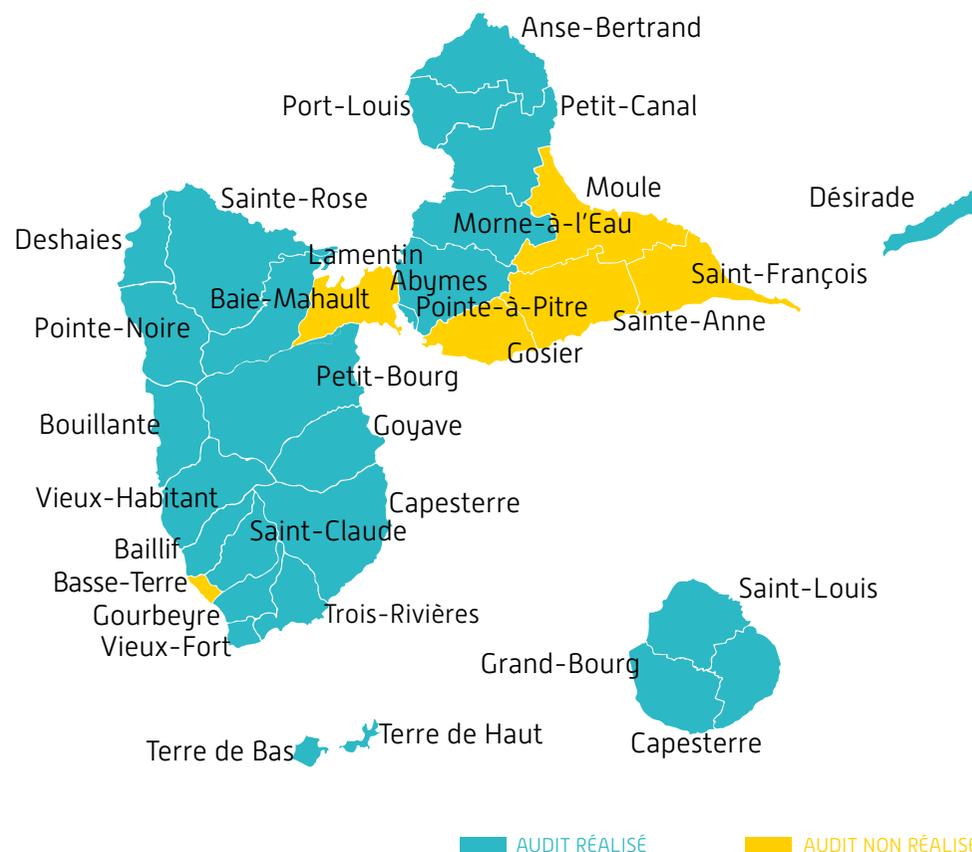
25 communes du syndicat ont été auditées. Ces communes disposent chacune de leur audit et sont en mesure d'apprécier avec différents critères d'ordre financier, géographique, et technique l'état de leur éclairage public.

Pour apporter des solutions cohérentes aux collectivités, dans son schéma directeur de l'éclairage public, le Syndicat propose plusieurs possibilités aux collectivités :

- > **solution 1** : s'appuyer sur des critères géographiques pour réaliser la rénovation,
- > **solution 2** : s'appuyer sur une programmation financière. À partir d'un diagnostic fiable, ce document sert de guide pour évaluer le coût prévisionnel des travaux.

Ce schéma permet d'identifier le niveau de vétusté des installations et de planifier les dépenses d'investissement nécessaires à la rénovation.

Les maires sont en mesure, avec l'expertise permanente du Sy.MEG, de planifier, réaliser puis, d'apprécier, les efforts de rénovation.



**88 ÉCLAIRER JUSTE !** L'objectif avoué du Sy.MEG est de réduire la facture énergétique. En effet, le Sy.MEG souhaite accompagner les communes afin de leur permettre de réduire leurs consommations d'énergies d'au moins 30 % et de limiter l'impact de l'éclairage public sur l'environnement (faune, écosystèmes). La rénovation de l'éclairage public est une occasion de lutter contre la pollution lumineuse. Plusieurs étapes sont nécessaires pour aboutir à une réduction effective.



## // DES ÉQUIPEMENTS PLUS PERFORMANTS

Au Sy.MEG, il n'est pas à l'ordre du jour d'éteindre les luminaires pour réduire la facture énergétique, les mesures s'orientent plutôt vers l'utilisation de produits plus soucieux de l'environnement et plus efficaces.

L'évolution technologique permet aujourd'hui de bénéficier de réflecteurs très plats qui permettent d'orienter 95 % du flux sur les zones à éclairer. Le rendement lumineux est nettement amélioré et la pollution lumineuse réduite.

De surcroît, en choisissant des luminaires ayant des optiques adaptées pour notre territoire (optique fermée), les coûts d'entretien et de maintenance sont diminués. La qualité des luminaires s'est nettement améliorée.

Ainsi, un gain de près de 50% d'économie peut être obtenu uniquement par le changement de matériel vétuste à neuf.



## // SENSIBILISER LES ÉLUS ET LA POPULATION

Les 06, 07 et 08 décembre 2012, le Sy.MEG a organisé en partenariat avec l'ADEME, EDF et le SMEM, son homologue de la Martinique, les premières Journées de l'éclairage, les Journées Lumière au CWTC de Jarry à Baie-Mahault. Manifestation de rencontres, d'information et d'échanges autour de l'énergie et singulièrement de l'électricité, les Journées Lumière s'adressaient principalement aux collectivités locales, aux entreprises et aux professionnels de l'éclairage public.

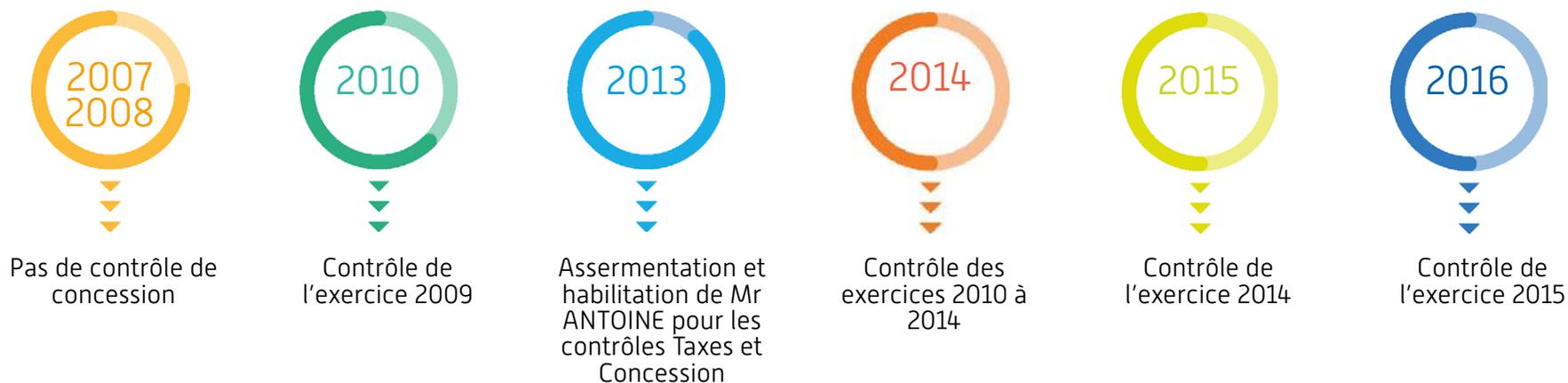
Le Sy.MEG et ses partenaires ont tenu à s'associer pour sensibiliser les élus, les cadres des communes mais aussi les professionnels du domaine à la maîtrise de l'énergie. Au delà de l'aspect maîtrise de l'énergie, ces journées ont été l'occasion d'aborder d'autres thèmes forts en matière éclairage public tels que la protection de la faune sauvage. Le Sy.MEG s'étant déjà engagé dans ce sens avec l'installation de dispositifs d'éclairage adaptés à la ponte des tortues marines à Rifflet, Deshaies.

## GARANTIR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX USAGERS

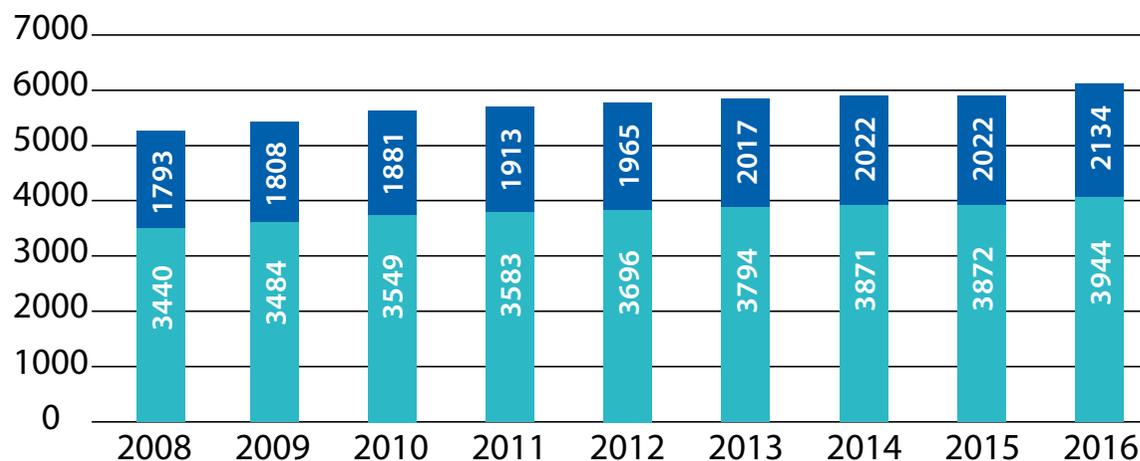
Afin de s'assurer de la bonne exécution des missions de service public confiées au concessionnaire EDF-SEI dans le cadre du contrôle de concession, le Sy.MEG exerce notamment les activités suivantes :

- > La représentation et la défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec le concessionnaire pour la bonne application des lois et des règlements en vigueur.
- > Le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité.

### // LE CONTRÔLE DE CONCESSION : HISTORIQUE



▶▶▶ Évolution du patrimoine :  
réseau haute tension (HTA)  
et basse tension (BT)  
[en kilomètres]



# Un engagement fort pour la protection de l'environnement et la transition énergétique

---



## ÉCLAIRER MIEUX POUR PROTÉGER LES TORTUES MARINES ET LA BIODIVERSITÉ

Le vendredi 24 juillet 2015, le Sy.MEG, l'ONCFS et l'AMG se sont engagés par la signature d'une charte en présence de tous les partenaires concernés.

Conscients des enjeux environnementaux de ces dernières décennies, le Syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) en partenariat avec l'Association des Maires de Guadeloupe (AMG), se sont associés en vue de l'élaboration d'une Charte pour un éclairage raisonné pour la protection des tortues marines et de la biodiversité.

### // CONTEXTE LOCAL

Les tortues marines sont intégralement protégées par la loi depuis 1991 en Guadeloupe, de même que leurs habitats depuis 2005. Sont notamment interdits la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des tortues marines. De nos jours, l'éclairage disproportionné de certaines plages constitue une menace réelle puisqu'il engendre la désorientation des nouveau-nés et des femelles en ponte voire la désertion des sites par ces dernières.

### // OBJECTIFS DE LA CHARTE

Cette charte est une invitation à agir en faveur d'une diminution et d'une utilisation plus raisonnée des éclairages de nuit et à lutter contre la forme particulière de pollution lumineuse qui perturbe notamment la ponte des tortues marines sur nos sites de Guadeloupe.

Même s'il n'y a aucune obligation légale faite aux Maires pour l'éclairage public, les enjeux de la pollution lumineuse sont de plus en plus intégrés dans les textes de loi, d'autant que le phénomène est à la fois intense et en croissance, donc ne peut laisser indifférent.



Yvon COMBES, Association des Maires de Guadeloupe - Albert ÉLATRÉ, Président du Sy.MEG - David ROZET, ONCFS

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA GUADELOUPE

Le Sy.MEG, Valorem, Evergaz, SASU On Time, ainsi que des actionnaires particuliers, ont officialisé le jeudi 24 septembre 2015, la création de la société d'économie mixte locale (SEML) Guadeloupe ENR, lors de l'assemblée générale constitutive.

Elle a pour objectif de dynamiser le secteur des énergies renouvelables pour aider à la transition énergétique de la Guadeloupe.



### 1/ Accompagner les collectivités dans leurs projets d'énergies renouvelables.

Guadeloupe EnR apportera son expérience, ses compétences et sa connaissance du territoire aux collectivités dans l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, par le biais de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de contrat de mandat.

Les porteurs de projets privés pourront également bénéficier de l'expertise de Guadeloupe EnR.

### 2/ Développer des projets d'énergies renouvelables.

L'action de Guadeloupe EnR pour le développement des projets dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie renouvelable, consistera à :

- > réaliser les études,
- > obtenir l'ensemble des autorisations administratives nécessaires,
- > finaliser les plans de financement,
- > construire et exploiter ses propres projets.

## // POURQUOI UNE SEML POUR LES ÉNERGIES RENEVELABLES ?

Le taux de dépendance énergétique de la Guadeloupe est de

**89%**

La production d'électricité à partir d'énergies renouvelables représente

**18%**

de la production totale d'électricité

Objectifs

**50%**

de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en 2020 et l'autonomie énergétique en 2030.



## // LES ACTIONNAIRES

### Les actionnaires publics



### Les actionnaires privés



## // LES PROJETS



Éolien



Photovoltaïque



Éclairage public performant



Méthanisation et cogénération de biogaz

### Autres projets

Micro centrale hydraulique

Mobilité électrique durable

Smart-grid

Réseaux de distribution de gaz

Géothermie

## TRAVAUX DE RENFORCEMENT

La création d'un poste PSSA par le Sy.MEG a permis de renforcer le réseau afin de l'adapter au développement des besoins des usagers.

# Quelques exemples d'opérations 2008-2016

### DÉBUT DES TRAVAUX

> 08 juillet 2013

### FIN DES TRAVAUX

> 25 mars 2014

### LES ACTEURS

> XERIA

### LES CLIENTS

> 99 clients concernés

### MONTANT DES TRAVAUX

> 114 781,27 euros H.T.

## TRAVAUX D'EXTENSION

Le Sy.MEG a réalisé les travaux d'alimentation électrique d'une école élémentaire. La construction de l'école s'inscrit dans le «PLAN SÉISME ANTILLES» dont l'un des axes majeurs est la réduction de la vulnérabilité des établissements scolaires publics.

### DÉBUT DES TRAVAUX

> 17 juin 2013

### FIN DES TRAVAUX

> 05 juillet 2013

### LES ACTEURS

> GETELEC

### MONTANT DES TRAVAUX

> 33 475,25 euros H.T.

## TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

Les bourgs des communes font l'objet de travaux d'enfouissement dans le cadre du Schéma directeur d'enfouissement coordonné des réseaux aériens.



### DÉBUT DES TRAVAUX

> Mai 2013

### FIN DES TRAVAUX

> Février 2014

### LES ACTEURS

> GRC

### LES CLIENTS

> 36 clients concernés

### MONTANT DES TRAVAUX

> 245 121 euros H.T.



### DÉBUT DES TRAVAUX

> 15 janvier 2014

### FIN DES TRAVAUX

> 10 juillet 2014

### LES ACTEURS

> SY.MEG - Conseil régional  
Orange - Routes de Guadeloupe

### MONTANT DES TRAVAUX

> 410 000 euros H.T.



## TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS (SUITE)



### DÉBUT DES TRAVAUX

> *Septembre 2014*

### FIN DES TRAVAUX

> *Avril 2015*

### LES ACTEURS

> *C2E*

### MONTANT DES TRAVAUX

> *365 000 euros H.T.*

AVANT



### DÉBUT DES TRAVAUX

> *Janvier 2014*

### FIN DES TRAVAUX

> *Juin 2014*

### LES ACTEURS

> *XERIA*

### MONTANT DES TRAVAUX

> *450 000 euros H.T.*

APRÈS



## TRAVAUX DE SÉCURISATION

---

Ces travaux permettront aux administrés d'avoir un réseau électrique sécurisé, mais également d'avoir une ville embellie par le remplacement des fils nus aériens par du câble torsadé.

### DÉBUT DES TRAVAUX

---

> *Novembre 2014*

### FIN DES TRAVAUX

---

> *Mars 2015*

### LES ACTEURS

---

> *EIFFAGE*

### MONTANT DES TRAVAUX

---

> *113 000 euros H.T.*

# Les grandes dates 2007 – 2017

<b>6 juin 2007</b>	Publication de l'arrêté du Préfet portant création du syndicat intercommunal d'électricité de la Guadeloupe (S.I.E.G).
<b>26 janvier 2008</b>	Signature du contrat de concession pour une durée de 30 ans.
<b>25 avril 2008</b>	Les délégués votent la modification des statuts afin de prendre acte de l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Marie-Galante. Cette adhésion transforme le syndicat en syndicat mixte, ainsi le SIEG devenait le Sy.MEG.
<b>Novembre 2008</b>	Après délibération, la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité est transférée au Sy.MEG.
<b>6, 7 et 8 décembre 2012</b>	Organisation des journées lumières pour sensibiliser les élus et les cadres territoriaux sur les problématiques liées à l'éclairage public.
<b>28 Juin 2013</b>	Inauguration du nouveau siège du Sy.MEG.
<b>7 Novembre 2014</b>	Organisation d'un séminaire d'information à destination des aménageurs / lotisseurs et des mairies.
<b>24 Juillet 2015</b>	Signature de la charte pour un éclairage raisonné pour la protection des tortues marines et de la biodiversité.
<b>24 Septembre 2015</b>	Création de la société d'économie mixte : Guadeloupe EnR.
<b>Octobre 2016</b>	Installation de la commission consultative paritaire à la transition énergétique pour une croissance verte.



A56  
D7A9  
P4 / 7

# Les élus membres du comité syndical

2008 – 2014

ABYMES	ANSE-BERTRAND	BAIE-MAHAULT	BAILLIF	BASSE-TERRE	BOUILLANTE
Mme CELIGNY Maguy <i>Déléguée titulaire</i>	Mr ELEORE Raymond <i>Délégué titulaire</i>	Mr CHALUS Ary <i>Délégué titulaire</i>	Mme BRESLAU Marie Lucile <i>Déléguée titulaire</i>	Mr MONROSE René Claude <i>Délégué titulaire</i>	Mr ABSALON Xavier <i>Délégué titulaire</i>
Mr GALANTINE Louis <i>Délégué titulaire</i>	Mr JALETIN André <i>Délégué titulaire</i>	Mr EUSTACHE Fred <i>Délégué titulaire</i>	Mr JONATHAN Alain <i>Délégué titulaire</i>	Mr ROLLE Christian <i>Délégué titulaire</i>	Mr MALO Jean Claude <i>Délégué titulaire</i>

CAPESTERRE BELLE-EAU	DESHAIES	DESIRADE	GOSIER	GOURBEYRE	GOYAVE
Mr RAMASSAMY Jean Yves <i>Délégué titulaire</i>	Mr MANIOC Alain <i>Délégué titulaire</i>	Mr PIOCHE Jean-Claude <i>Délégué titulaire</i>	Mr BELLONY Fred <i>Délégué titulaire</i>	Mr EDOUARD Claude <i>Délégué titulaire</i>	Mr PHIPPS Edouard <i>Délégué titulaire</i>
Mr SEGUIS Fred <i>Délégué titulaire</i>	Mr VALLUET Anselme <i>Délégué titulaire</i>	-	Mme GANE Christiane <i>Déléguée titulaire</i>	Mr VIGNAL Raphaël <i>Délégué titulaire</i>	Mme VIRGINIE Carole <i>Déléguée titulaire</i>

LAMENTIN	MARIE-GALANTE	MORNE-A-L'EAU	MOULE	PETIT-BOURG	PETIT-CANAL
Mr TORIBIO José <i>Délégué titulaire</i>	Mr SELBONNE Harry <i>Délégué titulaire</i>	Mr CORNELIE Patrick <i>Délégué titulaire</i>	Mr ANZALA Jean <i>Délégué titulaire</i>	Mme BOURGUIGNON Jocelyne <i>Déléguée titulaire</i>	Mr MITEL Florent <i>Délégué titulaire</i>
-	Mr CLEONIS François <i>Délégué titulaire</i>	Mr LOMBION Jean Claude <i>Délégué titulaire</i>	Mr ZITA Thomas <i>Délégué titulaire</i>	Mr DEZAC Philippe <i>Délégué titulaire</i>	Mr ZENON Gabriel <i>Délégué titulaire</i>

POINTE-A-PITRE	POINTE-NOIRE	PORT-LOUIS	SAINT-CLAUDE	SAINTE-ANNE	SAINTE-ROSE
Mme SALBOT Betty <i>Déléguée titulaire</i>	Mr DESPLAN Félix <i>Délégué titulaire</i>	Mr EDWIGE Charly <i>Délégué titulaire</i>	Mr LAVAUROYBOSC Jean Pierre <i>Délégué titulaire</i>	Mr GOB Pierre <i>Délégué titulaire</i>	Mr CITADELLE Gèbert <i>Délégué titulaire</i>
Mr ELATRE Albert <i>Délégué titulaire</i>	Mr SINIVASSIN Tony <i>Délégué titulaire</i>	Mr MOUSTACHE MAYEKO Alin <i>Délégué titulaire</i>	Mr VERGE DEPRE Yves <i>Délégué titulaire</i>	Mr DETHÉLOT Daniel <i>Délégué titulaire</i>	Mr NESTOR Lucien <i>Délégué titulaire</i>

SAINT-FRANCOIS	TERRE-DE-BAS	TERRE-DE-HAUT	TROIS-RIVIERES	VIEUX-FORT	VIEUX-HABITANTS
Mr BELLON Anatole <i>Délégué titulaire</i>	Mr BEAUJOUR Fred <i>Délégué titulaire</i>	Mr MAISONNEUVE Max <i>Délégué titulaire</i>	Mme JEAN LOUIS Mariette <i>Déléguée titulaire</i>	Mr JULIA Jocelyn <i>Délégué titulaire</i>	Mr VITALIS Félix <i>Délégué titulaire</i>
Mr MARY Teddy <i>Délégué titulaire</i>	Mr DAMAS Sony <i>Délégué titulaire</i>	Mr MOLINIE Louis <i>Délégué titulaire</i>	Mme ZELIN Véronique <i>Déléguée titulaire</i>	Mr PLANTIER Roland <i>Délégué titulaire</i>	Mr CLAIRY Georges <i>Délégué titulaire</i>

# 2014 - 2020

## Abymes



Jean-Luc  
MELISSE



Maguy  
CELIGNY

## Baillif



Fred  
BABEL



Célestin  
BLOCUS

## Communauté de communes de Marie-Galante



Jocelyn  
GUSTARIMAC



Jean-Claude  
MAES

## Gosier



Solaire  
COCO



Philippe  
SARABUS

## Lamentin



Arthur  
MARICEL



Jocelyn  
SAPOTILLE

## Anse-Bertrand



Edouard  
DELTA



Victor-Georges  
BELIA

## Bouillante



Thierry  
ABELLI



Kévin  
ABSALON

## Deshaies



Alain  
MANIOC



Gislaine  
OPET

## Gourbeyre



Luc  
ADEMAR



Claude  
EDOUARD

## Morne-à-L'Eau



Patrick  
CORNELIE



Ketty  
LABUTHIE

## Baie-Mahault



Tony  
MOUSSE



Georges  
BERGINA

## Capesterre Belle-Eau



Jean-Yves  
RAMASSAMY



Fred  
SEGUIS

## Désirade



Jean-Claude  
PIOCHE



David  
LANDRY

## Goyave



Felix  
EMMANUEL



Rosan  
LABIRIN

## Moule



Daniel  
DULAC



Jean  
ANZALA

Petit-Bourg



Jocelyne BOURGUIGNON



Philippe DEZAC

Pointe-Noire



Patrick CARENE



Christian JEAN-CHARLES

Sainte-Anne



Aurélien ABAILLE



Francs BAPTISTE

Terre-de-Bas



Sony DAMAS



Emanuel DUVAL

Vieux-Fort



Roland PLANTIER



Jocelyn JULIA

Petit-Canal



Moïse ATAM-KASSIGADOU



Laurent CHERALDINI

Port-Louis



Daniel ZIDEE



Jean-Luc BERNARD

Sainte-Rose



Gérard MIATTI



Jean-Claude PANGA

Terre-de-Haut



Louis MOLINIE



Louly BONBON

Vieux-Habitants



Harry HATCHI



Aramis ARBAU

Pointe-à-Pitre



Sandra SAMUEL-LEFET



Albert ELATRE (Président)

Saint-Claude



Jean-Pierre LAVAURY-BOSC



Yves VERGE DEPRE

Saint-François



Anatole BELLON



Bernard HIRA

Trois-Rivières



Mariette JEAN-LOUIS



Dany MARCIN

Basse-Terre



Frantz DARLIS



Marie-Luce PENCHARD



Impasse Guy Cornely - ZAC de Houelbourg - ZI Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT - Tél. : 0590 81 38 22 - Fax : 05 90 80 76 67  
[www.symeg.net](http://www.symeg.net)